



Direction Générale chargée
de la Solidarité

Direction Enfance Famille

Pôle Développement

Tél. : 03.59.73.80.08
DDEF201201416

Syndicat CGT

Collectif des assistants familiaux
de Roubaix-Tourcoing



Lille, le 14 MAI 2013

Mesdames, Messieurs,

Vous m'avez adressé un courrier faisant suite à notre rencontre du 8 février dernier dans lequel vous faites part de votre étonnement de la présence de collaborateur de l'administration départementale à cette réunion et de revendications prioritaires sur le statut d'assistants familiaux.

La teneur de nos échanges directs sur vos conditions de travail ont permis à mon sens une large expression sur les difficultés que vous rencontrez.

En effet, l'objectif de cette réunion n'était pas de confronter des points de vue dans une démarche contradictoire mais bien au contraire de poser les conditions d'un cadre de travail serein et facilitateur pour exercer vos missions dans un contexte de forte tension sur l'activité de l'aide sociale à l'enfance et de complexité des situations des enfants qui vous sont confiés.

A cette occasion, vous avez exprimé des difficultés profondes de relations avec le service d'accueil familial et votre perception de ne pas être assez associé au projet pour l'enfant.

J'ai demandé aux services de l'administration départementale de prendre des dispositions pour vous assurer une réponse systématique aux courriers adressés et pour que les procédures contradictoires soient respectueuses de vos droits et de l'accès aux dossiers.

Particulièrement conscient des difficultés engendrées par la mise en œuvre de nouvelles procédures, d'une nouvelle organisation de l'accueil familial il est impératif de consolider les liens professionnels entre les différents acteurs du projet de l'enfant.

C'est pourquoi, des réunions de services sur les procédures (congés, contrat d'accueil) sur les pratiques professionnelles sont organisées dès à présent à raison d'une demi-journée par trimestre représentant 6 groupes de 70 professionnels, vous permettant ainsi de vous

Nord Fort et Solidaire lenord.fr

associer aux réflexions sur la prise en charge des enfants et de répondre à vos questions sur vos conditions de travail.

De plus, depuis janvier 2013, un groupe de travail pluridisciplinaire sur l'accueil familial se réunit régulièrement dans le cadre de la préparation d'une journée territoriale sur la Direction Territoriale de Roubaix Tourcoing sur l'Accueil Familial (programmée sur le deuxième semestre 2013).

En ce qui concerne plus particulièrement vos revendications prioritaires concernant :

La « suppression des SAF »

Après deux années d'activité, une évaluation visant à la réalisation d'un diagnostic sur la mise en œuvre du projet de création des Services d'Accueil Familial va être prochainement réalisée. Ce diagnostic permettra d'identifier et d'analyser l'activité des services par rapport au projet initial en mettant en évidence les atouts et les faiblesses et de poser un cadre départemental de l'accueil familial. Cette évaluation à laquelle je souhaite vous associer permettra d'identifier des pistes de progrès au service du dispositif départemental d'accueil familial au-delà du diagnostic lui-même.

La création immédiate d'une instance paritaire réservée exclusivement à votre profession.

Selon l'article R.421-27 du CASF : « la commission consultative paritaire départemental, prévue à l'article L 421-6 comprend, en nombre égal, des membres représentants du département et des membres représentants des assistants maternels et des assistants familiaux agréés résidant dans le département ». C'est cette commission qui examine les questions relatives aux agréments.

Par ailleurs, le comité technique paritaire est également compétent sur les questions relatives à l'organisation et au fonctionnement des services. Enfin, dans le cadre des travaux engagés sur le règlement intérieur de l'accueil familial, un groupe de travail associant vos représentants et des assistants familiaux se réunit régulièrement.

La demande « reconnaissance de vos compétences par le biais d'une participation active dans le cadre du projet d'accueil éducatif des enfants confiés à l'ASE.

Si la place de l'Assistant Familial dans le projet pour l'enfant est une évidence, celle-ci doit être préparée, accompagnée et soutenue. L'accès aux différentes formations et l'accompagnement proposé par les professionnels des SAF ont permis d'enclencher un réel travail de reconnaissance et de développement des compétences des Assistants Familiaux, notamment dans le domaine de la communication professionnelle et du travail en équipe. La mise en pratique doit se poursuivre par l'accompagnement et l'animation des différents acteurs impliqués dans la mise en œuvre du PPE. Les réflexions du groupe de travail relatif au règlement intérieur de l'accueil familial ont permis de rédiger une fiche technique intitulée « La place de l'Assistant Familial dans le projet pour l'Enfant et les réunions de synthèse » qui sera incluse dans le projet du dossier métier de l'Assistant Familial.

Votre exigence d'obtenir le statut de fonctionnaires territoriaux et la revalorisation de votre métier au travers d'une politique salariale revalorisée.

En effet, l'ensemble des assistants familiaux employés par le Département du Nord dispose d'un statut particulier dont l'évolution que vous souhaitez relève d'une décision

nationale. Cependant, le département a la volonté de développer des dispositions conduisant à une professionnalisation et une reconnaissance de votre métier et de votre statut.

Cette volonté s'est traduite dernièrement par notamment l'élargissement de la protection fonctionnelle et le maintien du salaire pour garantir la présomption d'innocence. L'amélioration de l'accès aux œuvres sociales par la contribution du Département au Comité National d'Action Sociale et le développement des formations professionnelles et de la validation des acquis sont également des dispositions prises par la collectivité départementale pour améliorer vos conditions d'exercice de la profession.

Enfin, je vous précise que des discussions sont engagées aujourd'hui avec les représentants du personnel en matière de protection sociale complémentaire et de prévoyance.

Je reste particulièrement attentif à l'exercice de votre métier en souhaitant que les dispositions prévues permettent d'améliorer le dialogue quotidien indispensable à la qualité d'accueil des enfants qui vous sont confiés.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Patrick REIX
Directeur Général